

CONTRAT DE FORMATION RÉFLEXOLOGIE PLANTAIRE HOLISTIQUE

by Bérénice

Ce contrat a pour vocation d'instaurer un cadre clair, serein et respectueux entre le formateur et le participant. Il garantit une collaboration harmonieuse, fondée sur la confiance, la bienveillance et la bonne entente, afin que le parcours de formation se déroule dans les meilleures conditions. Il sert de repère commun pour avancer en sécurité, avec simplicité et transparence.



Article 1

Parties signataires

1. L'organisatrice / La prestataire / La formatrice :

Bérénice Castelyn Naturopathe, Réflexologue plantaire holistique, coach énergétique

Adresse : Charleroistraat, 1 - 8670 Koksye (BE)

E-mail : info.luminescences@gmail.com

Tel : +32(0)471/51.34.05

2. Le, la client-e / Le, la participant-e / Nom de la société :

Nom :

Prénom :

Rue :

Numéro :

CP :

Localité :

Pays :

Adresse e-mail :

Numéro de téléphone :

Si société ou personne indépendante :

Nom de la société :

Adresse du siège social :

E-mail :

Numéro de téléphone :

Numéro de TVA :



Article 2

L'organisatrice est spécialisée dans la Réflexologie plantaire, la Naturopathie, le Coaching énergétique et le Breathwork. Elle a créé une méthode appelée Réflexologie Plantaire Holistique qu'elle développe dans une formation certifiée dont l'objet est de vous transmettre les compétences pour accompagner les consultant-es lors de séances de Réflexologie Plantaire Holistique. Le, la Client-e souhaite suivre la Formation. Les Parties ont en conséquence convenu ensemble de conclure le présent contrat de formation

Article 3

OBJET DU CONTRAT DE FORMATION

Le présent contrat de formation a pour objet de définir les conditions selon lesquelles l'organisatrice s'engage à réaliser les prestations de formation définies ci-dessous ainsi que les obligations des 2 parties.

Article 4

4.1 Objectif :

L'objectif de la formation est de vous donner les compétences nécessaires pour réaliser des soins en Réflexologie Plantaire Holistique.

4.2 : Dates :

La Formation débutera le 22 février 2026, le week-end en présentiel du niveau 1 de la formation sera organisé les 7 et 8 mars 2026. Le présentiel de 3 jours ½ accessible aux participants ayant participé aux niveaux 1,2,3 en vue de d'obtenir la certification est organisé du 26 au 30 avril 2026.

4.3 Lieu :

Une partie de la Formation se déroulera via le campus virtuel du membership de luminescences.be et la plateforme de communication Zoom pour les rendez-vous du dimanche.

La partie présentielle se déroulera à Tournai en Belgique pour le niveau 1, Le présentiel reprenant la globalisé de la Méthode (niveau 1,2,3, ancrage et alignement du thérapeute) se déroulera à Ibiza, îles Baléares.

Article 5

En signant le contrat présent, vous reconnaissez avoir la connaissance de la description détaillée de la formation de Réflexologie Plantaire Holistique

(Prix, modalités de paiement, modalités de déroulement de la formation),

vous permettant donc de valider votre accord, d'acheter en toute connaissance de cause la formation. Vous vous engagez donc à respecter l'ensemble des obligations décrites dans ce contrat et donc de payer la totalité du prix convenu.

Une fois le Contrat signé et le paiement effectué, l'inscription sera définitivement validée. Le, la Client-e sera alors un-e participant-e officiel-le de la Formation.



Article 6

PRIX ET PAIEMENT DE LA FORMATION

6.1 PRIX

Le prix du niveau 1 de la Formation est de 1200€ euros toutes taxes comprises. Ce prix n'inclut pas les frais supplémentaires de transport et de l'hébergement en présentiel.

Le montant de la formation sera (cochez votre choix):

- ☐ soit payé en une fois, à savoir 1200 euros
- ☐ soit en 3 mensualités de 400 euros.

Le premier paiement par mensualité sera effectué lors de l'inscription, à savoir à la signature du contrat.

Les deuxième et troisième paiement seront honorés pour les 5 mars et 5 avril 2026.

Le prix du niveau 2 est de 490 euros. Je participe au niveau 2

Le prix du niveau 3 est de 490 euros. Je participe au niveau 3

6.2 MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTÉS

Le règlement du prix de la Formation pourra être effectué uniquement avec les moyens de paiement suivants : Virement bancaire sur le compte BE49 0016 69997971 au nom de Bérénice Castelyn avec la communication RPH 2026/votre nom et prénom

Article 7

DURÉE DU CONTRAT

Le Contrat entrera en vigueur à sa date de signature.

Il restera en vigueur jusqu'à la fin de la formation globale.

A l'issue de cette durée, le contrat prendra fin automatiquement, sauf pour certaines clauses qui continueront à s'appliquer (notamment la propriété intellectuelle des matières données)

Article 8

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

8.1 La Formation se déroulera selon les modalités suivantes :

- Accès aux calls à thème de Réflexologie Plantaire Holistique ainsi qu'aux séances Q&A relatives aux modules hebdomadaires à partir du 22 février, à savoir 7 dimanches programmés de 11h à 13h (excepté jours de fête et calls non prévus au programme) sur la plateforme ZOOM.
- Un replay de chaque réunion sera envoyé par mail aux participant-es qui n'ont pas eu accès, pour des raisons d'organisation personnelle à la réunion ainsi qu'à l'ensemble des participant.es.
- Accès progressif aux 6 modules de formation niveau 1, au module du niveau 2, au module du niveau 3, selon votre achat, accessible sur le campus virtuel du membership de luminescences.be
- Accès au groupe facebook privatisé pour la constellation dans le cadre de la formation
- 2 jours de pratique en Belgique pour le niveau 1
- 4 jours de pratique à Ibiza (participation obligatoire pour la certification à la Méthode RPH, niveau 1, 2, 3)

8.2 La formation donne lieu à une certification attestant de votre compétence à pratiquer des séances de Réflexologie Plantaire Holistique.

Conditions de certification :

Madame Bérénice Castelyn délivre la certification selon ce qu'elle observe :

- de la pratique filmée des 3 protocoles enseignés,
- de la présentation soignée de la participante
- de la mise en place ordonnée de son espace de travail
- de la participation à chacun des homeplays présentés sur le groupe Facebook dans le cadre de la partie coaching et alignement du thérapeute



Article 9

OBLIGATION DES PARTIES

9.1 OBLIGATIONS DU, DE LA CLIENT·E

9.1.1 Respect du contrat et paiement du prix convenu, le, la client·e s'engage à respecter les clauses du présent contrat et à payer la formation en totalité.

9.1.2 Responsabilité personnelle le, la client·e est et demeure seul·e responsable :

- du choix d'avoir acheté la présente formation en Réflexologie Plantaire Holistique
- de l'utilisation qui est faite des informations qui lui sont fournies dans le cadre de la formation à titre pédagogique et illustratif
- de la réalisation ou non des exercices et homeplays proposés durant les sessions de formation.

Article 10

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PENDANT LA FORMATION

10.1 ABSENCES

10.1.1 Absence Participant·e

En cas d'absence ponctuelle du, de la participant·e, celui·le-ci pourra assister aux modules de formation ou aux sessions Zoom de Réflexologie Plantaire Holistique grâce aux replays mis à disposition.

Dans le cas où le, la participant·e ne pourrait pas suivre la formation en tout ou en partie : celle-ci ne pourrait être remboursée.

Les cas de force majeure (maladie de longue durée invalidante, urgences familiales) seront à discuter entre les parties et nécessiteront un document officiel.

10.1.2 Absence de la Formatrice

En cas d'absence exceptionnelle et temporaire de la formatrice à une session, la session pourra être reportée à une date ultérieure convenue avec la majorité du groupe. Dans le cas où la formatrice ne pourrait assurer les sessions pendant une période longue du fait de circonstances exceptionnelles (maladie, accident, urgences familiales), le, la client·e pourra au choix :

- demander que l'accompagnement soit prolongé afin de rattraper toutes les sessions manquantes
- demander le remboursement de ce qu'il reste de son accompagnement (le remboursement sera effectué au prorata de la durée restante).

10.2 Annulation de la formation

Dans le cas où la formation devrait être annulée : Les versements effectués à Madame Bérénice Castelyn seront intégralement remboursés.

Article 11

VALIDATION DE LA FORMATION

11.1 Certificat :

En fin de formation, si validé par la formatrice, le, la participant·e recevra une attestation de certification à la Méthode de Réflexologie Plantaire Holistique délivrée par Madame Bérénice Castelyn.

11.2 Conditions de certification :

1. Répondre de façon éloquente à chacun des homeplays proposés.
2. Avoir visionné l'entièreté des modules sur le campus virtuel.
3. Présence obligatoire lors des présentiels
4. Avoir réussi avec succès l'examen pratique dont les consignes vous seront communiquées en début de formation.



Article 12

PROPRIETE INTELLECTUELLE

12.1 UTILISATION DES CONTENUS DU PRESTATAIRE

Le, la participant-e comprend que les éléments pédagogiques, illustrations, contenus écrits, vidéos ou audios fournis dans le cadre de la formation sont protégés par un droit de propriété intellectuelle (ou peuvent impliquer des droits à l'image) et ne peuvent être reproduits ou utilisés sans l'autorisation préalable expresse et écrite de la formatrice ou celle des titulaires des droits concernés.

Vous comprenez et approuvez que toute diffusion, reproduction, copie, partage avec des personnes extérieures au groupe de formation, mise à disposition publique, revente, en tout ou en partie, gratuite ou non, sont formellement interdites et feront l'objet de poursuites.

Article 13

NOTRE RESPONSABILITÉ

13.1 OBLIGATION DE MOYEN

La formatrice a une obligation de moyen au titre du présent contrat. Elle s'engage à faire ses meilleurs efforts pour transmettre, former et accompagner le, la participant-e au mieux de ses compétences et dans la limite des informations que le, la participant-e lui fournira. Elle ne garantit AUCUN résultat. Le, la client-e reconnaît ainsi que les actions requises pour atteindre ses objectifs (notamment en termes de développement de son activité professionnelle (post-formation) peuvent uniquement être effectuées par le, la client-e et que la responsabilité de la prestataire ne pourra pas être engagée dans le cas où il, elle, n'atteint pas ses objectifs en tout ou partie. Enfin, la Formation concernant en partie une pratique de développement personnel il est rappelé que la démarche d'« exploration de soi » peut donner lieu à des sentiments inconfortables (frustration, stress ou émotions négatives). Le, la client-e reconnaît ainsi que la responsabilité de la prestataire ne peut être engagée dans le cas où il, elle éprouverait tout désagrément, stress, difficulté émotionnelle etc. qui pourrait résulter directement ou indirectement de la formation. Pour rappel, la formation ne peut en aucun cas se substituer à une consultation médicale.

AUCUN TRAITEMENT MÉDICAL NE DOIT ÊTRE ARRÊTÉ CHEZ UN·E PATIENT·E SANS L'AVIS DE SON MÉDECIN.

13.2 DOMMAGES D'ORDRE INFORMATIQUE

L'informatique n'étant pas fiable à 100%, la formatrice ne garantit pas que le site ou les modules en version électronique mis à disposition, soient exempts d'erreur, de virus informatiques ou de tout autre élément indépendant de sa volonté, pouvant notamment porter atteinte à l'intégrité du matériel informatique du, de la client-e.

Article 14

CONFIDENTIALITÉ

14.1 La prestataire s'engage à traiter comme confidentielles toutes les informations concernant le, la client-e, qui seraient échangées par courriels, téléphone ou lors de la Formation, et à ne pas les divulguer ou les utiliser en dehors du strict cadre de la Formation.

14.2 De la même manière, le, la client-e s'engage à observer cette même obligation de confidentialité :

- d'une part, vis-à-vis des données, méthodes, documents ou toute autre information relative au prestataire ou à la formation, et s'engage à ne pas les divulguer ;
- mais également vis-à-vis des informations personnelles ou professionnelles des autres participants à la formation. Tout manquement à cette obligation pourra conduire à l'exclusion de la formation et au paiement éventuel de dommages et intérêts.



Article 15

La prestataire respecte la vie privée de ses client-e-s et s'engage à ce que toutes les informations recueillies soient considérées comme des informations confidentielles (à l'exception des témoignages sur les qualités de la formation) en particulier les données personnelles des client-e-s. Les données ne sont JAMAIS revendues. Elles ne sont pas non plus transférées à des tiers qui ne nécessitent pas d'y avoir accès. Le, la client-e dispose notamment d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant (dans les limites prévues par la loi), en envoyant un simple courriel au prestataire à l'adresse: info.luminescences@gmail.com

Article 16

AUTORISATION D'UTILISATION D'IMAGE ENREGISTREMENT DE VIDEOS DURANT LA FORMATION.

Le, la client-e comprend que durant les sessions de formation, des enregistrements vidéo peuvent être effectués afin de documenter la formation et de pouvoir la promouvoir à d'autres futur-e-s participant-e-s. Le, la client-e comprend et accepte que la prestataire sera autorisée à reproduire, éditer et publier les vidéos sur son site internet ou réseaux sociaux et ce aux fins de promouvoir son activité et sa formation. Cette autorisation est valable pour le monde entier + internet et sans limitation de durée. Le, la client-e peut indiquer ci-dessous qu'il, elle refuse d'apparaître sur les vidéos. Dans ce cas, le, la client-e ne sera pas filmée ou sera flouté-e sur l'image.

Article 17

Après le cursus, le, la participant-e certifié-e s'engage à respecter tous les aspects théoriques et pratiques diffusés en vidéo et enseignés par la formatrice dans sa pratique de la Réflexologie Plantaire Holistique.

Le présent contrat est rédigé en double exemplaire et renvoyé à Bérénice Castelyn
à l'adresse mail suivante:
info.luminescences@gmail.com

Pour accord,
La prestataire :
Bérénice Castelyn
Date:
Lu et approuvé,
Signature:

Pour accord,
Le, la cliente,
Nom Prénom :
Date :
Lu et approuvé,
Signature :

